

MODIFICATION N° 4
Approbation - 2024

SAINT-GENIS-LES-OLLIERES

REGLEMENT C.3.1 – Prescriptions d'urbanisme



Saint-Genis-les-Ollières

- ☒ Emplacements réservés de voirie
(article L.151-41 1° du Code de l'urbanisme)
- ☒ Emplacements réservés aux cheminements piétons ou cyclistes
(article L.151-41 1° du Code de l'urbanisme)
- ☒ Emplacements réservés aux équipements publics
(article L.151-41 2° du Code de l'urbanisme)
- ☐ Emplacements réservés aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques
(article L.151-41 3° du Code de l'urbanisme)
- ☐ Localisations préférentielles pour équipements
(article L.151-41 du Code de l'urbanisme)
- ☐ Périmètres d'attente de projet
(article L.151-41 5° du Code de l'urbanisme)
- ☐ Secteurs de mixité fonctionnelle
(article L.151-9 du Code de l'urbanisme)
- ☐ Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées en zone A et N
(article L.151-13 du Code de l'urbanisme)
- ☐ Espaces boisés classés ponctuels (arbres remarquables)
(article L.113-1 du Code de l'urbanisme)
- ☒ Réservations pour programme de logements
(article L. 151-41 4° du Code de l'urbanisme)
- ☐ Secteurs de taille minimum de logement
(article L.151-14 du Code de l'urbanisme)
- ☒ Secteurs de mixité sociale
(article L.151-15 du Code de l'urbanisme)

EMPLACEMENTS RESERVES DE VOIRIE

Saint-Genis-les-Ollières

N°	Localisation	Opération	Bénéficiaire
1	Avenue Marcel Mérieux de : de la limite de Ste Consorce à : Rue Georges Kayser	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
2	Rue Louis Pradel de : Rue Georges Kayser à : Rue de la Cascade	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
3	Rue du Château d'Eau de : Avenue Marcel Mérieux à : Rue des Monts d'Or	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
4	Voie nouvelle (Allée des Myosotis) de : Rue du Château d'Eau à : Rue du Vorlat	Création de voie	METROPOLE DE LYON
5	Rue du Charavay de : Rue du Guillot à : Avenue Marcel Mérieux	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
6	Rue de Champoulin de : Rue Louis Gayet à : Avenue Marcel Mérieux	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
7	Rue du Moulin de : Rue Louis Gayet à : en impasse sur 125m	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
8	Rue Louis Gayet de : Rue André Sartoretti à : Rue des Roches	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
9	Rue des Monts d'Or de : Avenue Marcel Mérieux à : au n° 40 de la rue	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
10	Rue Bel Air de : Avenue Marcel Mérieux à : Chemin Rural 18	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
11	Rue de l'Ancienne Poste de : Avenue de la Libération à : Avenue Marcel Mérieux	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
12	Avenue de la Libération de : Rue de l'Ancienne Poste à : Rue de la Mairie	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
14	Rue du Cornet de : Rue de la Vuldry à : Rue Louis Gayet	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
15	Rue André Sartoretti de : Limite de la commune de Craponne à : n°24 de la rue	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
17	Rue du Guillot de : Rue Marius Poncet à : Rue de la Matafanière	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
18	Rue du Vorlat de : Allée du Vorlat à : Rue des Monts d'Or	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
19	Rue des Gouttes de : Avenue Marcel Mérieux à : Allée du Petit Parc	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
20	Rue Georges Kayser de : Avenue Marcel Mérieux à : limite de Tassin la Demie Lune	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
21	Rue de la Matafanière de : Rue Marius Poncet à : Rue du Guillot	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON

EMPLACEMENTS RESERVES DE VOIRIE
Saint-Genis-les-Ollières

N°	Localisation	Opération	Bénéficiaire
23	Rue Marius Poncet de : Rue de la Mairie à : Rue Louis Pradel	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
24	Rue Pierre Ribéron de : du n°15 de la rue à : Rue de la Garenne	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
25	Rue de la Garenne de : Rue Pierre Ribéron à : Rue Marius Poncet	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
26	Rue des Mourrons de : Rue Marius Poncet à : Rue de la Sablière	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
28	Rue des Usclards de : Rue Georges Kayser à : Allée des Mélisses	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
29	Rue de la Vuldy de : parcelle AT 340 à : parcelle AT 340	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON

EMPLACEMENTS RESERVES AUX CHEMINEMENTS PIETONS OU CYCLISTES

Saint-Genis-les-Ollières

N°	Localisation	Bénéficiaire	Largeur approximative
4	de : Rue de Méginand à : Rue Louis Pradel	COMMUNE	5m
5	de : Allée des Fougères à : Allée de Valfleury	COMMUNE	5m
6	de : Avenue Marcel Mérieux à : Allée de Val Fontaine	COMMUNE	3m
7	de : Rue des Marronniers à : Allée de Valclair	COMMUNE	3m
8	de : Chemin Rural 18 à : Chemin Rural 12	COMMUNE	4m
9	de : Chemin Rural 12 à : Rue de Méginand	COMMUNE	4m
10	de : Chemin de la Cascade à : Rue de la Vallée	COMMUNE	5m
11	de : Rue de la Vallée à : Chemin de la Rize	COMMUNE	5m
12	de : Chemin Rural 12 à : Chemin Rural 18	COMMUNE	3m
13	de : Rue Bel Air à : Rue des Monts d'Or	COMMUNE	3m
15	de : Rue Pierre Ribéron à : Vallon du Ratier	COMMUNE	3m
16	de : La limite de Tassin à : Chemin de Montchausson	COMMUNE	5m
17	de : Allée des Grandes Trêves à : Chemin de Montchausson	COMMUNE	5m
18	de : Rue de la Cascade à : Commune de Craponne	COMMUNE	5m
19	de : Rue de la Cascade à : Commune de Craponne	COMMUNE	5m
20	de : Rue des Mourrons à : Rue Louis Pradel	COMMUNE	3m
21	de : Limite de Tassin la Demi Lune à : Chemin Rural 30	COMMUNE	3m

EMPLACEMENTS RESERVES AUX EQUIPEMENTS PUBLICS
Saint-Genis-les-Ollières

N°	Localisation	Affectation	Bénéficiaire
1	Rue Georges Kayser	EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS	COMMUNE
12	Avenue de la Libération	AMENAGEMENTS ET CONSTRUCTIONS COMPLEMENTAIRES AU POLE SCOLAIRE ET PETITE ENFANCE	COMMUNE

RESERVATIONS POUR PROGRAMME DE LOGEMENTS
Saint-Genis-les-Ollières

N° de secteur	Localisation	Pourcentage minimal de la surface de plancher du programme affecté au logement aidé	Catégorie de logement aidé
1	Rue du Vorlat	35%	PLUS-PLAI
2	Tènement de l'Horizon, avenue Marcel Mérieux	50%	PLUS-PLAI-PLS-PSLA dont 80% minimum PLUS-PLAi-PLS et dont 10 à 15% de PSLA
3	Rue Bel Air	35%	PLUS, PLAI

**SECTEURS DE MIXITE SOCIALE
SAINT-GENIS-LES-OLLIERES**

N°	Nature du programme	Seuil d'exigibilité	Pourcentage minimal de la surface de plancher du programme affecté au logement aidé	Catégorie de logement aidé et ventilation de la surface de plancher affectée au logement aidé
1	Construction neuve ou changement de destination	Plus de 800 m² de surface de plancher	30%	PLUS-PLAI dont 30% minimum de PLAİ
1	Construction existante à destination d'habitat	Plus de 5 logements créés	25%	PLUS-PLAI-PLS
1	Construction neuve ou changement de destination	Entre 600 et 800 m² de surface de plancher	30%	PLUS-PLAI-PLS dont 40% maximum de PLS